



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 14 Novembre 2022*

N° de la délibération : BM/NA/2022/11-08-83

Objet : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°01

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Absents : 05

Délégations : 08

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

971-219711199-20221114-BMNA2022110883-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet 17/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi quatorze novembre à dix-neuf heures et vingt-huit minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le sept novembre 2022.

Étaient présents (16) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Jordan DANIEL

Délégations (08) :

M. Modvène MAGEN-TERRASSE avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à M. Jordan DANIEL, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à M. Laurent CHERALDINI, M. Hubert HUTIN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, Mme Elodie PITON avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

Étaient absents excusés (03) : Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN

Étaient absents (02) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE

Secrétaire de séance : Mme Astride HAMLET

Quorum : réalisé

DELIBERATION BM/NA/2022/11-08-83
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n° 01

Le Maire expose que la commune a reçu des subventions d'investissement pour un montant de trois cent quatre-vingt-un mille deux cent trois euros et vingt cents (381 203,20 €) des services de l'Etat concernant des opérations qu'il convient d'inscrire au budget.

Il s'agit de régulariser les avances versées sur les travaux achevés et réceptionnés par des écritures d'ordre au compte 041 en dépenses et en recettes d'investissement, d'un montant de 544 805 €.

Par ailleurs, pour répondre à un besoin d'ajustement budgétaire en prévision de la clôture de l'exercice 2022, il vous est proposé d'augmenter les recettes à la section de fonctionnement au chapitre 73 « impôts et taxes » de 930000 €.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2022 ;

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, et après scrutin public, A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision budgétaire modificative relative au budget de la Ville annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 14 Novembre 2022
Ont signé au registre des délibérations

Les présents (18) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Jordan DANIEL

Les représentés (08) : M. Modvène MAGEN-TERRASSE avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à M. Jordan DANIEL, M. Rémi SINGARIN-SOLE avait donné procuration à M. Laurent CHERALDINI, M. Hubert HUTIN avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, Mme Elodie PITON avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN, Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20221114-BMNA2022110883-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/11/2022

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL



Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

1. D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
2. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr